



NEUILLY-SUR-SEINE

Ville de Neuilly-sur-Seine

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments communaux de Neuilly-sur-Seine

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2023-103
Date limite de remise des offres	16/05/2024 à 16H00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Neuilly-sur-Seine

Adresse : Hôtel de ville de Neuilly-sur-Seine

96 avenue Achille Peretti

NEUILLY-SUR-SEINE

92522 CEDEX

Téléphone : 01.40.88.88.05

Site internet : <https://www.neuillysurseine.fr/>

La personne en charge du dossier est : Direction des marchés publics

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments communaux de Neuilly-sur-Seine**

Code CPV	Libellé CPV
45000000-7	Travaux de construction

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Travaux d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments communaux de Neuilly-sur-Seine
 Acheteur	Ville de Neuilly-sur-Seine
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de travaux
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Ville de Neuilly-sur-Seine
 Durée	1 an - 3 reconductions
 Développement durable	Critère environnemental
 Variation des prix	Révisibles (formule) $P(n) = P(o) [0,15 + 0,85 \times (0,8TP01(n)/TP01(o) + 0,2 FSD1(n) / FSD1(o))]$
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

Elle est décomposée comme suit :

Type	Objet, délai
Période	Période initiale - 1 000 000,00 € HT (<i>maximum</i>), 1 an
Période	Reconduction - 1 000 000,00 € HT (<i>maximum</i>), 1 an
Période	Reconduction - 1 000 000,00 € HT (<i>maximum</i>), 1 an
Période	Reconduction - 1 000 000,00 € HT (<i>maximum</i>), 1 an

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=b4a>

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- RC
- Acte d'engagement
- BPU
- CCAP
- CCTP
- Cadre de réponse
- Fichiers éléments à fournir – Guide du dossier complet

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=b4a>.

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Formulaire DUME	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années</i>
Références travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement dûment renseigné</i>
BPU/DQE	<i>Bordereau de prix unitaire/Détail quantitatif estimatif intégralement chiffré et sans en modifier le contenu (intitulé, quantité)</i>
Cadre de réponse	<i>Intégralement renseigné sur chacun des points qui y sont mentionnés en rapport avec la valeur technique et sur la valeur sociale et environnementale</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=b4a>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE
Hôtel de Ville
Direction des Marchés Publics
96 avenue Achille Peretti
92522 NEUILLY-SUR-SEINE cedex

Correspondant : Direction des marchés publics
Téléphone : 01 40 88 88 05
Courriel : marchespublics@ville-neuillysurseine.fr

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil

d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antisipam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

3. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Les candidatures seront examinées en application des articles R.2144-1 à 7 du Code de la commande publique sur les critères suivants :

- Dossier complet, c'est-à-dire contenant l'ensemble des documents, déclarations, certificats ou attestations demandés, en application des articles R.2142-1 à 14, R.2143-6 à 10 et R.2143-15 et 16 du Code de la commande publique,
- Candidatures recevables en application des articles L.2141-1 à 6, R.2143-6 à 10 et R.2143-16 du Code de la commande publique,
- Capacités professionnelles, techniques et financières jugées suffisantes par rapport à l'objet du marché : références équivalentes aux prestations demandées au marché

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (60 points)	Le critère prix sera calculé sur la base : <ul style="list-style-type: none"> - D'une simulation financière préétablie à partir de 4 DQE type portant sur des travaux de : <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de cages d'escaliers (peinture, revêtement de sol, éclairage, mains courantes) • Rénovation de sanitaires (cloisonnement, carrelage, faïence, éclairage, équipements de plomberie) • Restructuration d'un escalier (maçonnerie, mont handicapé) • Remplacement d'un visiophone (visiophonie, passage de câbles, raccordement) - D'une valorisation d'une partie des prix du BPU auquel sera affecté un quantitatif.
2. Valeur technique (30 points)	La valeur technique sera appréciée au regard du contenu du cadre de réponse
- Présentation de l'interaction de l'équipe avec les services de la Ville en charge de l'exécution du marché (10 pts)	Dans tous les types d'interactions courantes : réponse au téléphone, réalisation de devis, travaux et facturation, intervention en milieu occupé, SAV, délais d'intervention.
- Moyens humains (10 pts)	Description détaillée des moyens humains dédiés et affectés spécifiquement par le candidat à la réalisation des travaux objet du marché : chargé d'affaires, techniciens, ouvriers et équipe administrative.
- Qualifications (10 pts)	Diplôme, formations et expériences au travers des CV de chacun des moyens humains affectés spécifiquement pour la réalisation des travaux objet du marché
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)	Les performances en matière de protection de l'environnement seront appréciées au regard du contenu du cadre de réponse
- Matériels utilisés dans le cadre des travaux	Description détaillée des matériels utilisés dans le cadre des travaux en adéquation avec le respect et la protection de l'environnement

Critère et pondération	Descriptif
- Gestion et tri des déchets	Description détaillée de la gestion des déchets de chantier, des déchets en général et leur tri

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve, pour les procédures ouvertes à négociation, la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec tout ou partie des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Si elle est engagée, la négociation pourra se faire y compris pour les offres irrégulières ou inacceptables, à l'exception de celles :

- où l'Acte d'engagement et les pièces financières (soit Décomposition du Prix Global et Forfaitaire/et Bordereau des Prix Unitaires, soit Bordereau des Prix Unitaires et Détail Quantitatif Estimatif) seront simultanément absents ;

- où l'attestation de visite (dans le cas où une visite obligatoire est imposée) n'aurait pas été remise dans les éléments exigés au titre de l'offre ;

- où les échantillons (dans le cas où il en serait demandé) n'auraient pas été remis dans les éléments exigés au titre de l'offre.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites sous forme d'échanges écrits et/ou auditions. La procédure se déroulera le cas échéant en phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.

Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement. Le contenu des courriers de négociation sera considéré comme ayant valeur contractuelle. Les courriers liés à la négociation font partie des pièces contractuelles listées au CCAP.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=b4a>

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

2-4 boulevard de l'Hautil

BP 30322

CERGY-PONTOISE

95027 Cergy-Pontoise Cedex

Téléphone : 01.30.17.34.00

Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Télécopie : 01.30.17.34.59

Site internet : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment

rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Direction des systèmes d'information ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Légifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)